

BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De Mr MILLEVILLE LUDOVIC

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien
- option charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 à 100 000 €	6 000 €
De 100 001 à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 à 200 000 €	10 000 €
De 200 001 à 300 000 €	12 000 €
De 300 001 à 350 000 €	15 000 €
De 350 001 à 410 000 €	18 000 €
De 410 001 à 500 000 €	21 000 €
De 500 001 à 600 000 €	25 000 €
De 600 001 à 700 000 €	29 000 €
Au-delà de 700 001 €	3.99 %

Location loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement 0 à 50 m ²		50 à 100 m ²		> 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m ²	-	3 € / m ²	-	2 € / m ²	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m ²	6 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
TOTAL	14 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	9 € / m ²	9 € / m ²	7 € / m ²

Immobilier Professionnel ou commercial :

Honoraires HT calculés sur le prix net vendeur du bien

Achat - Vente de fonds de commerce, murs commerciaux, bureaux, entrepôts - Cession de bail :

Honoraires HT : **6,50%** avec un minimum de 7 500 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : **8 %** sur 36 mois de loyer avec un minimum de 2 500 € HT

+ Rédaction de bail (par l'agence) :

un mois de loyer HT avec un minimum de 1 000 € HT

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires HT : de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires HT : **6 %** (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : **8 %** sur 12 mois de loyer

(Rédaction du bail par le notaire)

*Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 16 juin 2022